

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 05 FEVRIER 2016

L'an **deux mille seize** et le **cinq** du mois **de février** à **17 heures et 30 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 janvier 2016.**

Date d'affichage : **1^{er} février 2016.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER - René CAUSSIGNAC - Henri COSENZA – Francis GRAÖ –
Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2016/02 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA FORMATION
AVEC LE C.N.F.P.T.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que depuis plusieurs années, des conventions cadre de partenariat entre le CNFPT et la Commune de Montagnac – Montpezat sont signées afin de répondre aux besoins de formation des agents de la collectivité.

Il précise qu'à cette fin, le CNFPT propose des actions de formation spécifiques, des actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents.

Il ajoute que certaines de ces formations ne sont pas couvertes par la cotisation et doivent faire l'objet d'une participation financière de la part de la collectivité, d'où l'intérêt de signer une convention avec le CNFPT qui fixe le montant de ces participations.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention – cadre de formation RC 16 au titre de l'année 2016.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention – cadre de formation, pour l'année 2016 (RC 16) avec le CNFPT telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO